

Ville de Côte Saint-Luc

**Demande de permis de stationnement de nuit à long terme 2012**  
pour les résidents des rues David Lewis et Tommy Douglas, et du cr. Bernard Mergler

**Identification du demandeur**

Prénom \_\_\_\_\_ Nom de famille \_\_\_\_\_

N° de plaque d'immatriculation \_\_\_\_\_ modèle et couleur du véhicule (par ex., Toyota Camry , noir)

Adresse \_\_\_\_\_ App./Unité \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone résidence \_\_\_\_\_ Téléphone mobile \_\_\_\_\_ Adresse courriel \_\_\_\_\_  
( ) - ( ) -

Indiquez dans quelle langue vous souhaitez recevoir votre correspondance:

français  anglais

**Admissibilité**

Combien de véhicules à usage non commercial sont immatriculés au nom d'une personne domiciliée à cette adresse ? \_\_\_\_\_

Combien y a-t-il de places de stationnement dans le garage à cette adresse ? \_\_\_\_\_

[ ] Je confirme qu'il y a plus de véhicules à usage non commercial immatriculés à cette adresse qu'il y a de places de stationnement disponibles.\*

\* Tel que défini dans le document intitulé *Le stationnement de nuit à longue terme à Côte Saint-Luc*

**Documents à joindre**

Si vous êtes propriétaire :

- (i) une photocopie de l'immatriculation du véhicule, (ii) du permis de conduire du demandeur, ou d'une facture de services publics, bail en bonne et due forme, reçu de changement d'adresse de Postes Canada, ou tout autre document attestant votre adresse de résidence et (iii) une copie de tous les permis de conduire des conducteurs qui résident à l'adresse pour laquelle la demande est faite.

Si vous êtes locataire :

- Veuillez faire remplir par le propriétaire ou l'administrateur de l'immeuble le **Confirmation à l'égard d'une demande de permis pour stationnement de nuit**, qui confirmera que l'accès à un stationnement sur la propriété n'est pas disponible. Assurez-vous de joindre cette attestation à votre demande.

### Information additionnelle

Veuillez ajouter toute information additionnelle en rapport avec cette demande :

---

---

---

---

### Conditions

- (a) Les permis sont délivrés seulement à ceux qui n'ont pas l'espace suffisant dans le garage.
- (b) Tout changement de véhicule ou de numéro de plaque, incluant l'utilisation temporaire d'une voiture de prêt ou de location, doit être rapporté.
- (c) La vignette doit être apposée à l'intérieur de la vitre arrière, et centrée dans le haut de la vitre.

Le non-respect de ces conditions pourrait entraîner l'annulation du permis et une amende pour infraction en matière de stationnement.

**Je déclare avoir lu et compris les conditions mentionnées ci-dessus, ainsi que toutes les autres conditions prévues au règlement sur le stationnement. Je comprends qu'il n'y aura aucun remboursement.**

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Toutes les décisions sont sans appel**

**Veillez retourner ce formulaire à l'hôtel de ville, ou le poster à :**  
Hôtel de ville, à l'attention de : Stationnement de nuit, 5801, boul. Cavendish,  
Côte Saint-Luc (Québec) H4W 3C3